



Décision du Directeur Général n°D-20-88 Cession de véhicules

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE BRETAGNE

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, en particulier les articles L 3211-17 et suivants,

Vu le décret n°3009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'établissement public foncier (EPF) modifié par décret du 29 décembre 2014,

Vu l'arrêté ministériel en date du 18 décembre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'EPF,

Vu le règlement intérieur institutionnel de l'établissement Public Foncier de Bretagne approuvé par la délibération du conseil d'administration n°2009-02 en date du 16 octobre 2009 et modifié par les délibérations n°2010-08 en date du 3 mai 2010, n°C15-21 en date du 24 novembre 2015 et n° C18-02 en date du 13 mars 2018,

Vu la délibération du conseil d'administration n°2013-26 relative à la revente des biens en date du 22 octobre 2013,

Vu la circulaire n°6225/SG en date du 13 novembre 2020.

DECIDE

Article 1 - Cession de véhicules

De mettre en vente au service des domaines les véhicules ci-dessous :

- Renault Mégane EE-038-BK, première date de mise en circulation le 20/07/2016, 140000 kilomètres, numéro d'immobilisation IM000184
- Renault Scénic immatriculée DT-159-DN, première date de mise en circulation le 08/07/2015, 135000 kilomètres, numéro d'immobilisation IM000158

Fait à Rennes, le 07/12/2020

La Directrice Générale

Carole CONTAMINE

Signé par : Carole CONTAMINE
Date : 10/12/2020
Qualité : DIRECTION GENERALE

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public foncier de Bretagne.

La présente décision et les pièces s'y rapportant sont également consultables au siège de l'Établissement Public Foncier de Bretagne, sis 72 boulevard 1er – CS 90721 – 35207 RENNES cedex 2.